

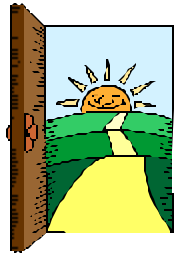
Juin 2002

Volume 1, Numéro 7

Centre Technologique des résidus industriels (CTRI)

INFOCTRI

L'été est à nos portes! Le croyez-vous?!



Dans ce numéro :

Certification des travailleurs et des compagnons - en débroussaillage	1
Portrait de la forêt privée en A-T	2
Devenir producteur forestier	2
Les groupements forestiers	3
Les consultants forestiers indépendants	3
Découvrez la forêt privée en A-T	4
Rapport quinquennal sur l'état des forêts québécoises	4
70 ^e congrès de l'Acfas - Résumés	5
Colloques et activités	6
Nouveaux documents	6

Le bulletin de ce mois-ci touche principalement le monde de la forêt privée. Quelle est la situation en région, comment devenir producteur... Pour ceux qui sont dans le domaine, se sont des questions à lesquelles il est bien simple de répondre! Mais, combien de fois vous faites vous demander : « J'ai un lot pis je veux faire des travaux, comment ça marche? » Et bien, à toutes ces personnes qui vous questionnent, vous pourrez leur remettre une copie de ce bulletin, où je tenterai de répondre à quelques questions.

Certification des travailleurs et des compagnons - En débroussaillage

Voici le bilan des activités de la dernière saison (2001), concernant le compagnonnage en débroussaillage, formation offerte par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF).

Au cours de la dernière année, 43 compagnons ont été formés par le CSMOAF, et ces derniers ont assumé leur fonction au sein de 34 entreprises différentes. En Abitibi-Témiscamingue, 7 entreprises ont participé à ce projet. On retrouvait 9 compagnons qui œuvraient dans les 7 compagnies participantes. Près de 79 travailleurs se sont inscrits au régime de qualification. De ces 79 travailleurs, seulement 7 ont été certifiés, c'est-à-dire 8 %. Parmi les sept régions du Québec participant à ce projet, l'Abitibi-Témiscamingue est celle où le taux de travailleurs certifiés est le plus bas; la moyenne provinciale étant de 44 %.

Mais à quoi consiste le service de compagnonnage? Le compagnonnage est un mode de formation qui favorise l'apprentissage en situation de travail. Le maître-compagnon stimule l'apprentissage. Il voit à mettre à jour les connaissances et le savoir-faire des débroussailleurs en production. Il partage ses connaissances sur l'affûtage de la lame d'une débroussailleuse, la planification du parcours, les techniques d'abattage, les aspects mécaniques, de santé et de sécurité,...

Quant à la saison 2002, une quarantaine de compagnons seront formés et se joindront au 43 autres. Ils seront actifs au sein de 52 entreprises à travers la province.

Si vous désirez avoir plus d'information sur cette certification, vous pouvez communiquer avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier au (418) 864-7126 ou au numéro sans frais 1-877-864-7126.

Portrait de la forêt privée en Abitibi-Témiscamingue

En Abitibi-Témiscamingue, 7 % des terrains forestiers sont des propriétés privées. On retrouve 7 200 propriétaires de terrains forestiers privés, dont le 1/3 sont des producteurs forestiers, environ 2 400. Deux agences orientent la mise en valeur des forêts privées et supportent les propriétaires sur les plans financier et technique pour l'exécution des travaux. En forêt privée, on retrouve surtout des feuillus, relativement jeune, c'est à

dire que 64 % sont dans la strates de 50 ans (41 à 60 ans). Environ 3,8 millions plants sont mis en terres sur les terres privées par année. En 1999, il s'est livré près de 251 422 m³, soit 82 600 m³ de résineux et 168 822 m³ de feuillus. Au Témiscamingue, 86 925 m³ ont été livrés. En 1999, seulement 6 % des approvisionnements en usines provenaient des forêts privées.

Devenir producteur forestier, c'est simple !

Où s'adresser ?

La première chose que vous devez faire, si vous désirez devenir producteur forestier est de vous rendre chez un consultant ou un groupement forestier. Ce dernier s'occupera d'enregistrer votre lot au bureau d'enregistrement, qui est le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) et de faire votre plan d'aménagement forestier (PAF), essentiel pour votre enregistrement. Bien sûr vous devez être propriétaire du lot et non locataire. Des frais sont à prévoir:

- Frais d'ouverture de dossier (varie selon le consultant)
- Frais de 20\$ pour l'enregistrement du lot au SPBAT
- Des frais pour la confection du PAF (~15% de la valeur de la subvention + les taxes)

Vous êtes maintenant reconnu comme producteur forestier ! Ce certificat de producteur forestier est valide pour 5 ans.

L'aide financière (subvention)

Lorsque vous êtes producteur forestier vous pouvez obtenir une aide financière pour faire des travaux sur votre terrain. Ce sont les agences de mise en valeur qui administrent les subventions offertes.

L'aide couvre en moyenne 80 % du coût des travaux. Elle s'applique à l'exécution de travaux sylvicoles, à l'aide technique et à la confection du plan d'aménagement forestier. Donc, la contribution du producteur forestier est égale à la subvention + 20 %. Il ne faut pas oublier que vous devez ajouter les taxes (TPS et TVQ) à ce montant. Chaque conseiller forestier a un budget annuel

global à respecter. Même si un producteur forestier a droit à un maximum de 31 000\$ de subvention par année, les conseillers forestiers s'efforcent de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de producteurs forestiers.

Programme de remboursement des taxes foncières

En vertu du programme de remboursement des taxes foncières, le producteur forestier reconnu peut obtenir un crédit d'impôt équivalant à 85 % des taxes foncières (municipales et scolaires) payées pour une unité dont toute la superficie à vocation forestière a été enregistrée. À noter que les bâtiments sont exclus du remboursement.

Pour obtenir ce crédit, le producteur forestier doit réaliser ou faire réaliser des travaux de mise en valeur dont la valeur est égale ou supérieure au montant des taxes foncières payées. Les travaux n'ont pas besoin d'avoir été subventionnés. Par contre, ces travaux doivent faire l'objet d'un rapport d'un ingénieur forestier.

Source: Sylviculture Lavérendye inc et MRN

Savez-vous que ?

Des sondages indiquent que moins de 30% des producteurs forestiers éligibles ont recours au programme de remboursement des taxes! Des millions de dollars au Québec sont ainsi laissés de côté par les producteurs qui pourraient les utiliser pour financer leurs travaux de mise en valeur.

Les groupements forestiers

Dans le milieu de la forêt privée on entend souvent parler des groupements forestiers. Mais qu'est-ce que c'est au juste? Un groupement forestier c'est une association de propriétaires constituée en vertu de la loi sur les compagnies du Québec. Les propriétaires de lot privé, confient au groupement forestier la gestion d'une partie ou de la totalité de leurs propriétés forestières.

Tantôt appelés Entreprises agricoles et forestières, Société sylvicole ou Société d'exploitation, ces organismes non gouvernementaux sont de véritables PME forestières. Les groupements touchent en effet plus de 7 000 personnes réalisant annuellement des travaux forestier, que ce soit des travailleurs sylvicoles, des propriétaires exécutant eux-même les travaux ou des bénéficiaires de projets de création d'emplois. Ces organismes contribuent au développement socio-économique des régions par la création d'emplois et l'enrichissement du patrimoine forestier. Les groupements forestiers mettent également à la disposition des propriétaires des équipements et de la machinerie pour effectuer les travaux forestiers.

Il existe 44 groupements de propriétaires de lots boisés, de l'Abitibi à la Gaspésie. Plus de 22 000 propriétaires adhèrent à cette formule et mettent en commun une superficie totalisant 1,3 million d'hectares de forêt. Ces organismes exécutent environ 70 % des travaux sylvicoles en forêt privée et 20 % en forêt publique.

On retrouve 2 groupements forestiers en Abitibi et au Témiscamingue. La Société d'exploitation sylvicole de Rousseau, située à La Sarre compte près de 500 membres, pour une superficie 22 400 ha. Environ 60 % de leurs travaux sont réalisés en forêt privée et 40 % en forêt public, sur les lots intramunicipaux et autres. Le deuxième groupement est la Société d'exploitation sylvicole du Témiscamingue qui est situé à Lorrainville.

Source: « Les groupements de propriétaires de lots boisés présents pour... Faire pousser la forêt », RESAM.

Les forêts privées du Québec offrent des options de développement prometteuses. Aménagées intensivement, elles procurent des avantages environnementaux, économiques et sociaux considérables autant pour les propriétaires privés que pour les générations actuelles et futures.

Les consultants forestiers indépendants

Les consultants forestiers occupent une place importante dans le milieu de la forêt privée en Abitibi-Témiscamingue. À ce jour., on retrouve neuf (9) conseillers forestiers indépendants, en Abitibi et au Témiscamingue, offrant sensiblement les mêmes services que les groupements forestiers. Ils offrent chacun une approche personnalisée à leur clientèle. Chaque consultant forestier indépendant a un mode de fonctionnement qui lui est propre, mais il repose sur une base commune. Par exemple le mode de fonctionnement, à la Sylviculture Lavérendrye, donne la possibilité aux producteurs de réaliser eux-mêmes les travaux (en totalité ou en partie) ou de leur réaliser en entier. Les producteurs forestiers sont libres de réaliser des travaux à leur rythme sans toutefois causer préjudice à leur réussite.

De plus, il est intéressant de savoir que :

- ☛ près de 60 % des budgets du programme d'aide aux producteurs forestiers de l'Agence Régionale de Mise en Valeur des forêts Privées de l'Abitibi (ARMVFPA) sont distribués par des conseillers forestiers indépendants, dont les coopératives forestières membres de la Conférence des Coopératives Forestières du Québec (CCFQ) et les entreprises membres de l'Association des Entrepreneurs en Travaux Sylvicoles du Québec (AETSQ).
- ☛ près de 80 % des producteurs forestiers du territoire de l'ARMVFPA sont desservis par un conseiller forestier indépendant.
- ☛ les producteurs forestiers de trois MRC sur quatre sont desservis uniquement par des conseillers forestiers indépendants, en Abitibi.

Si vous désirez avoir la liste des conseillers forestiers de votre région, elle est disponible sur le site internet des forêts privées du Québec <http://www.foret-privee.qc.ca> dans « l'organisation de la forêt-privée ».

Source: PPMV 2000, rapport annuel des activités 2000-2001 et Sylviculture Lavérendrye

Découvrez la forêt privée en Abitibi-Témiscamingue

Le Circuit touristique forestier, vous invite à découvrir le monde de la forêt privée, grâce à des visites organisées un peu partout dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Premièrement, vous pouvez visiter **La Forêt Moreau**, à proximité de la ville de Rouyn-Noranda. Ce sont les travailleurs de la coopérative agroforestière Kinojévis-Abijévis qui ont planifié et exécuté divers travaux forestiers et fauniques, sur les lots privés de Monsieur Jean-Yves Moreau. Vous pourrez y voir des nichoirs construits à l'usage de quelques espèces animales et bien sûr la diversité des travaux sylvicoles. Les visites ont lieu les mardis du 9 juillet au 20 août 2002



Ensuite, Dans la région de Senneterre, vous pouvez visiter la **Ferme forestière de François Baril**.

Depuis 15 ans, monsieur Baril aménage ses lots en ayant comme objectif d'augmenter la productivité forestière mais tout en se souciant de la faune, l'esthétique des travaux et l'environnement. Vous pourrez y visiter différents traitements sylvicoles (éclaircie commerciale, coupe de succession, drainage,...), tout en circulant dans son propre réseau de voirie forestière. Les visites ont lieu les mercredis du 25 juin au 30 août 2002.

Finalement, au Témiscamingue, l'agence de mise en valeur des forêts privées vous invite à visiter divers travaux sylvicoles réalisés par trois conseillers forestiers de la région (Société sylvicole du Témiscamingue, Ecter enr. et Roulec 95 inc.). La visite aura lieu le 22 août 2002.

Pour plus de détails sur la durée, les réservations et les tarifs, veuillez consulter le guide du Circuit touristique forestier 2002 ou appeler à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) au (819) 762-2369.

Rapport quinquennal sur l'état des forêts québécoises 1995-1999

Le 14 juin dernier, le ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur François Gendron, a déposé à l'Assemblée nationale le *Rapport sur l'état des forêts québécoises, 1995-1999*. Ce rapport constitue une excellente source d'information sur l'évolution du couvert forestier, les activités de mise en valeur du milieu forestier et les facteurs naturels qui affectent l'état des forêts.

Voici le portrait de l'état des forêts pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec.

	<u>Abitibi-Témiscamingue</u>	<u>Nord-du-Québec</u>
Superficie affectée par les feux :	60 998 ha	239 094 ha
Superficie affectée par les insectes :		
résineux	25 ha	0 ha
feuillus	169 258 ha	0 ha
Récolte totale :		
résineux	13,8 Mm³ (70% de la possibilité)	25,4 Mm³ (100% possibilité)
feuillus	5,3 Mm³ (40% de la possibilité)	1,4 Mm³ (35% possibilité)
Coupe de régénération	174 084 ha	256 863 ha
Coupe partielle	60 675 ha	3 139 ha
Régénération artificielle	49 154 ha	58 441 ha
Autres traitements	95 659 ha	134 994 ha
Écosystèmes forestier exceptionnels (EFE)		
protégés :	6 (375 ha)	0
non protégés :	41 (2394 ha)	7 (323 ha)

Si vous désirez avoir le rapport complet, voici l'adresse internet : www.mrn.gouv.qc.ca/3/36/363/rapport/intro.asp

70e Congrès de l'Acfas - Quelques résumés

Impact du drainage forestier après coupe sur la croissance de l'épinette noire en forêt boréale.

(Sylvain Jutras, Jean Bégin et André P. Plamondon)

Le drainage forestier est un traitement sylvicole visant à réduire la hauteur de la nappe phréatique dans les sols humides. En forêt boréale québécoise, ce traitement est pratiqué depuis 1987 majoritairement sur des sites récemment récoltés afin de contrer les effets négatifs du retrait du couvert forestier sur le bilan évapotranspiratoire. Cette étude avait pour objectif de déterminer l'impact du drainage sur les gains de croissance des semis d'épinette noire en relation avec les caractéristiques écologiques des sites. La croissance de semis naturels d'épinette noire a été évaluée de façon rétrospective à l'aide de l'analyse de tiges dans 39 réseaux de drainage situés en forêt boréale publique québécoise et drainés de façon opérationnelle après coupe. Les conditions écologiques ont été évaluées à l'aide de la classification écologique de la ceinture d'argile de l'est de l'Ontario. Un effet significatif du drainage sur l'accroissement périodique de neuf ans en diamètre et en hauteur des semis naturels d'épinette noire, variant en fonction de la distance par rapport au fossé et en fonction des conditions écologiques, a été démontré.

Potentiel de la régénération préétablie d'épinette noire dans la région de Lebel-sur-Quévillon.

(Marc-André Boivin et Jean Bégin)

Le potentiel de la régénération préétablie d'épinette noire dans la région de Lebel-sur-Quévillon a été étudié à l'aide d'un dispositif expérimental implanté en 1953 par le Service canadien des forêts. Ce réseau de placettes semi-permanentes a permis d'étudier plusieurs aspects de la régénération suite aux coupes forestières réalisées de 1950 à 1955. Le taux de survie (81 %) 12 ans après coupe démontre que la majorité des tiges présente en 1965 compose en grande partie le futur peuplement. L'évolution du diamètre à hauteur de poitrine, de la hauteur et du volume des différentes classes de régénération préétablie montrent que les grandes gaules (6 et 8 cm) et les petites tiges marchandes conservent un avantage à travers les années par rapport aux semis. De plus, un modèle se basant sur les caractéristiques de la régénération préétablie au moment de la coupe permet de prédire le diamètre, la hauteur et le volume de chaque tige. La productivité des peuplements de seconde venue d'épinette noire suscite un intérêt particulier car ces peuplements prennent de l'importance à travers le paysage forestier. Un modèle de production par peuplement, considérant le diamètre moyen des 1000 plus grosses tiges a été élaboré. Ce modèle démontre un gain de productivité en fonction de la dimension et la régénération préétablie. L'ajustement de ce modèle est satisfaisant pour prédire le volume marchand des peuplements sur les types écologiques rencontrés. À la lumière des résultats obtenus, des recommandations sylvicoles pourront être émises par rapport à la régénération préétablie.

Réponse de l'érable à épis et des semis de sapin baumier à la coupe totale et partielle dans les tremblais de l'Abitibi (Laurence Bourgeois, Christian Messier, Suzanne Brais et Dan Kneeshaw)

Cette étude fut réalisée dans les peuplements de tremble du projet SAFE (Système d'Aménagement Forestier Écosystémique) de la Forêt d'enseignement et de recherche du Lac Duparquet en Abitibi. Deux traitements de coupe partielle (prélèvement de 25 et 50 % de la surface terrière totale) furent appliqués pour faire évoluer ces peuplements feuillus vers des peuplements résineux ou mixtes, et sont comparés à une coupe totale et une forêt témoin. L'objectif de l'étude était de déterminer comment la végétation répond à un gradient de coupe dans le but d'affiner la prescription des coupes partielles et donc de favoriser la croissance des conifères et le maintien de leur proportion dans la forêt boréale. Dans cette optique, la croissance, le recrutement et la mortalité de l'érable à épis ainsi que la croissance en hauteur du sapin baumier furent étudiés au cours des 4 premières années suivant l'ouverture partielle ou complète de la canopée afin de mieux comprendre l'interaction entre ces deux espèces suite à la coupe. L'augmentation de la croissance radiale de l'érable à épis fut la plus importante suite à la coupe partielle de 25% où elle a presque doublée. Le nombre total de tiges d'érable à épis a augmenté très fortement deux ans après la coupe pour se stabiliser après la quatrième année. Le taux annuel de mortalité des tiges d'érable à épis, toute taille et tout traitement confondus, s'établissait à environ 30% pour l'année 2000-2001. La croissance en hauteur du sapin n'a pas répondu à l'ouverture de la canopée un an après la coupe peu importe le degré d'ouverture. La croissance a légèrement diminué la deuxième année pour augmenter la troisième et la quatrième années. La croissance en hauteur du sapin était maximale pour la coupe de 50 %. La réponse de croissance du sapin est donc influencée dans le temps et l'espace par la relation entre le degré d'ouverture de la canopée et l'abondance et la capacité de l'érable à épis à répondre à cette même ouverture. Ces informations seront donc utiles pour le développement d'un système de coupe partielle qui permettra l'atteinte de nos objectifs sylvicoles.

Colloques et activités

Festival forestier de Senneterre

Quand et où : 27 au 30 juin 2002, à Senneterre

Expo Rotary et salon forestier

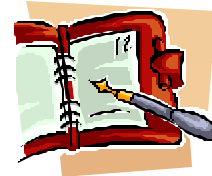
Quand et où : 24 au 29 juillet 2002, à Amos

16e congrès annuel de RESAM : L'intensification de l'aménagement en forêt privée: un investissement sûr.

Quand et où : 14 au 16 août 2002, à Sherbrooke

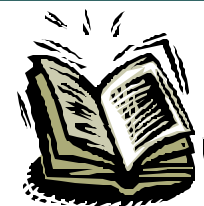
Pour plus d'information et le formulaire d'inscription voici l'adresse:

www.resam.org/evenements/congres.html



Nouveaux documents (acrobat reader)

- ① Fiche, [Aménagement des boisés et terres privés pour la faune](#), MRN, 1996, 6 p.
- ② Document, [Guide du producteur forestier, programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers reconnus](#), MRN, 1998, 20 p.
- ③ Bulletin technique, [Le PPMV et la conservation de la diversité biologique](#), LaRue, P., P. Blanchette, A.R. Bouchard, M.Roy et J. Pâquet, Support à l'élaboration des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées, 54 p.
- ④ Document, [Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec](#), MRN, 1999, 207 p.
- ⑤ Brochure, [Pour être reconnu producteur forestier](#), MRN, 2000, 6 p.
- ⑥ Document, [Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier \(Description et modalités d'application\)](#), MRN, mai 2001, 10 p.
- ⑦ Document, [Le poisson dans tous ses habitats](#), FAPAQ et Pêches et Océans Canada, 2002, 6 p.
- ⑧ Document, [Instructions relatives à l'application de règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits \(exercice 2002-2003\)](#), MRN, mars 2002, 97 p.
- ⑨ Document, [Méthodes d'échantillonnage pour les inventaires d'intervention \(inventaire avant traitement\) et pour les suivis des interventions forestières \(exercice 2002-2003\)](#), MRN, mars 2002, 261 p.



Vous désirez recevoir un document? Dans ce cas, écrivez-moi et je vous l'enverrai.

GRATUIT !



Centre Technologique des résidus industriels (CTRI)

Isabelle Fortin, ing.f.
Agente de développement technologique
751, 4e Rue Est
Amos, Québec
J9T 3Y7

Téléphone : (819) 732-1717
Télécopie : (819) 732-5459
ctri@csharricana.qc.ca
isabelle.fortin@csharricana.qc.ca

Un lien direct avec votre milieu forestier